

Délégation de service public - Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère - SELARL Centre de la Mouillère - Rapport sur l'exercice 2008

Mme l'Adjoint BULTOT, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon a délégué la gestion du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère à la SELARL Centre de la Mouillère (aujourd'hui 9 masseurs-kinésithérapeutes diplômés et associés en société d'exercice libéral).

La convention a fait l'objet d'avenants en 2004 et en 2006 pour la réalisation de travaux.

L'actuelle DSP prendra fin le 31 décembre 2010.

A - Analyse de l'activité du service délégué

La gestion du centre poursuit depuis plusieurs années une évolution favorable, avec une augmentation régulière de l'activité et ce malgré des événements susceptibles de la diminuer (travaux importants, absences etc.). Cette progression régulière se développe en respectant la répartition entre les prestations non prises en charge par la CPAM et celles qui le sont, soit un taux de 80 % de l'activité globale pour ces dernières.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Les états financiers sont arrêtés au 30 septembre 2008.

1. Comptes annuels

Données chiffrées

En K€	30-09-2008	30-09-2007	Variation en €	Variation en %
Fonds propres	160	176	- 16	- 9 %
Chiffre d'affaires	825	766	59	7,70 %
Résultat d'Exploitation	11,6	26	- 14,4	- 55 %
Masse salariale	531	520	+ 11	+ 2,11 %
Résultat net	9,8	20,4	- 10,6	- 51,9 %

1.1. Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles sont constituées du fonds de commerce (apport en clientèle) pour un montant de 90 K€.

Les immobilisations corporelles sont constituées des agencements et matériels nécessaires à l'activité. Elles s'élèvent à 245 K€ soit 52 % du total de l'actif. L'année 2008 voit la fin des travaux de la deuxième tranche de rénovation (soit environ 200 K€ investis entre 2007 et 2008).

La trésorerie est positive.

Passif

Les fonds propres sont positifs de 160 K€ du fait de l'accumulation des résultats des années antérieures. Le résultat 2008 est positif de 9 840 €.

Des dividendes ont été distribués pour un montant de 26 200 €.

La société a souscrit un nouvel emprunt de 82 K€ en 2008, qui vient s'ajouter à celui de 90 K€ en 2007, pour financer les travaux.

Les dettes fournisseurs et les dettes fiscales et sociales sont en diminution par rapport à l'an dernier et représentent 162 K€.

1.2. Résultat

Le résultat de l'année 2008 est un bénéfice de 9,8 K€. Même si le chiffre d'affaires est en hausse, le résultat est en diminution par rapport à celui de 2007 car l'année 2008 affiche une forte augmentation des charges externes, due notamment :

* au remplacement par un tiers (honoraires médicaux) de M. Chapas, absent pendant 8 mois suite à un accident

* d'importants travaux d'entretien suite à des pannes techniques.

Le chiffre d'affaires s'élève à 825 K€ en 2008. Il augmente de + 59 K€ par rapport à 2007. Cette augmentation était en partie attendue puisque le chiffre d'affaires 2007 avait été pénalisé par les travaux, mais on constate également un développement de l'activité.

La masse salariale est égale à 531 K€. Elle est stable par rapport à 2007 (même nombre d'associés salariés) et représente 70 % du total des charges d'exploitation.

Les dotations aux amortissements ont augmenté de + 8 K€ du fait des investissements réalisés.

1.3. Ratios financiers

Du fait du recours à l'emprunt pour financer les investissements, les ratios financiers sont dégradés depuis 2007. Le taux d'endettement est de 0,86, ce qui est assez élevé mais reste acceptable. Les remboursements d'emprunt suivent régulièrement les échéanciers.

2. Rapports financiers avec la Ville

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les modalités de la convention, a versé à la Ville :

- une redevance fixe de 15 759,40 € HT selon clauses contractuelles

- une redevance variable égale à 5 % du chiffre d'affaires au-delà de 304,9 K€, soit 18 876,66 € HT versés en 2008 au titre de 2007.

Conclusion / analyse financière

La situation financière est saine. Des perspectives de développement de l'activité sont affichées, notamment en direction des personnes âgées, et un nouvel associé est entré dans le capital en début d'année N+1.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 octobre 2009.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 17 novembre 2009.